



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement 927-26 modifiant le Règlement de zonage 583-15
afin d'agrandir les zones P-10 et UP-5 (secteur route 365)

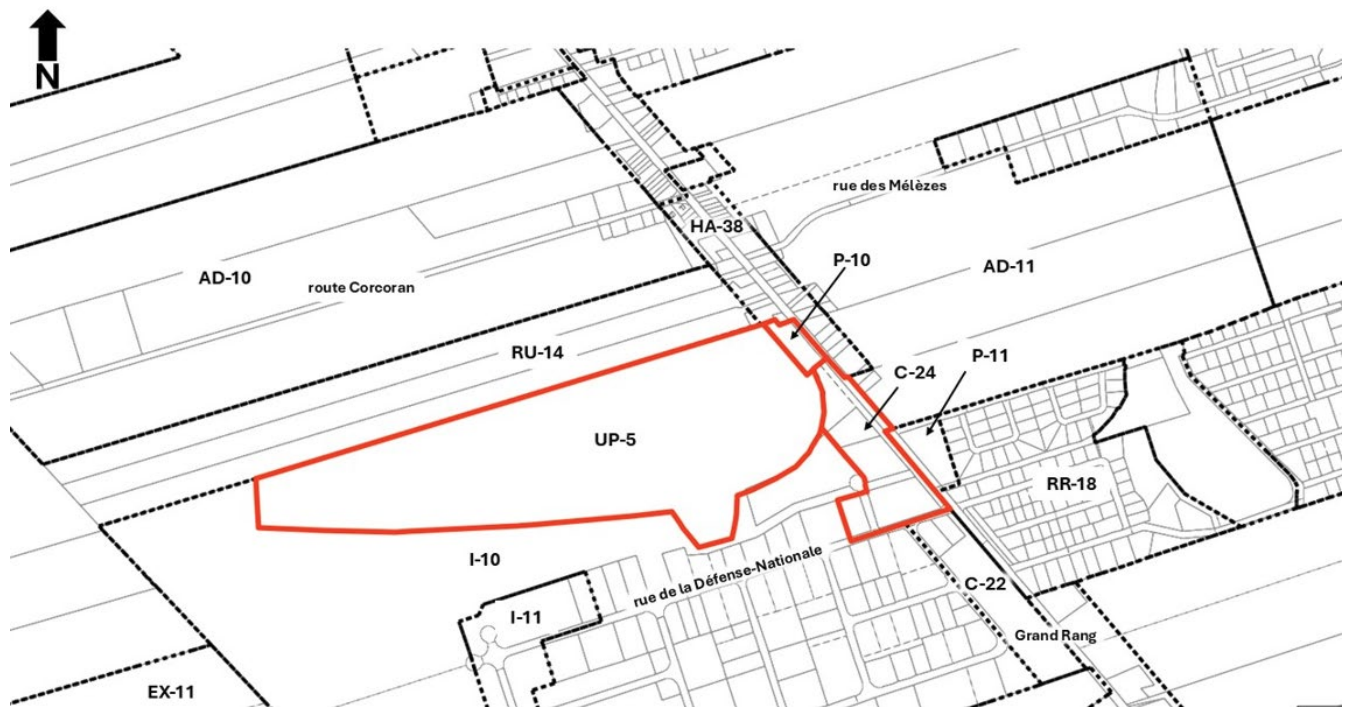
Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 927-26 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'agrandir les zones P-10 et UP-5 (secteur route 365).

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le premier projet de Règlement 927-26 mentionné ci-dessus.

Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone publique P-10 à même une partie de la zone d'utilité publique UP-5. Il vise également à agrandir la zone d'utilité publique UP-5 à même une partie de la zone commerciale C-24 et une partie de la zone publique P-10.

Ce projet de règlement concerne les zones UP-5, C-24 et P-10 situées dans le secteur de la route 365 (Grand Rang), lesquelles sont illustrées aux croquis qui apparaissent ci-après :

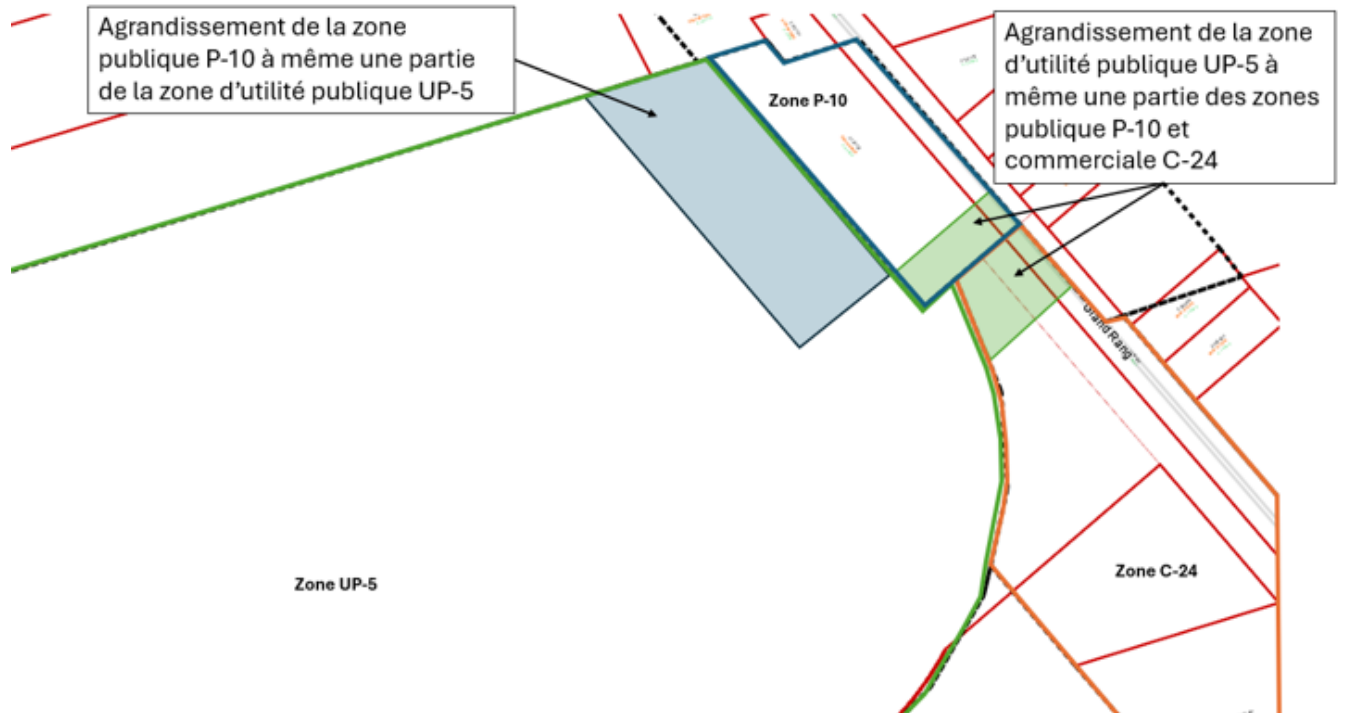
Croquis avant modification :



Zones concernées : UP-5, C-24 et P-10

Zones contiguës : RU-14, HA-38, AD-11, P-11, RR-18, C-22 et I-10

Croquis après modification :



Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 13 avril 2026**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le contenu de ce projet de règlement sera expliqué, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public (section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics>) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 18 mars 2026.

La greffière,

Vicky Morasse